

DÉFINITION DE CAS DES INFECTIONS PAR LE VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL (VRS) CHEZ LES JEUNES GREFFÉS

Déclarer tous les patients hospitalisés ou en consultations externes de moins de 18 ans qui ont :

- une infection par le virus respiratoire syncytial (VRS) confirmée en laboratoire
- et**
- reçu la greffe d'un organe plein ou de cellules souches hématopoïétiques (CSH) au cours des deux années précédentes.